

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE EDUCATION, CULTURE,
ATTRACTIVITE, TERRITOIRES

N° de la décision : DGAECAT_SLP24_01

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu les articles L. 3211-1 et L. 3211-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du président du conseil départemental du Morbihan,

Vu la délibération du conseil départemental du 17 mars 2023 chargeant le président du conseil départemental, pour la durée de son mandat, de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le conseil départemental, l'attribution de subventions ;

Considérant que le département s'est engagé depuis plusieurs années dans des actions culturelles emblématiques en faveur des 0-3 ans et de leurs familles afin de favoriser l'accès au livre et à la lecture et que de son côté,

Considérant que l'Etat a mis en place un label intitulé « Premières pages » incitant les collectivités à œuvrer sur ce même champ et donnant accès à des subventions via les directions régionales des affaires culturelles et que le département a obtenu ce label en 2024 ;

Considérant comme essentiels la poursuite et le renforcement de ces actions en direction de la petite enfance ;

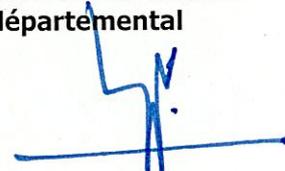
DÉCIDE :

Article 1 – De solliciter, au nom et pour le compte du département, le renouvellement du label « Premières pages » ainsi qu'une subvention auprès de l'État (Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne) pour 2023 et de signer, au nom et pour le compte du département, les documents afférents à ces demandes.

Article 2 – M. le directeur général des services et Mme la directrice générale adjointe éducation, culture, attractivité, territoires sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sous forme électronique sur le site internet du département (www.morbihan.fr).

Vannes, le 15 novembre 2024

**Le Président du Conseil
départemental**



David LAPPARTIENT